



Directives de subventions « Mobilité »

Liste 1 – CFF		
Objet	Montant TTC	Conditions
Abonnement CFF « Jeunes » 15-19 ans	CHF 300.00	Être domicilié dans la commune. Par année scolaire sur l'abonnement.

Liste 2 – Vélos (valable pour les achats dès le 1 ^{er} juillet 2022)		
Objet	Montant TTC	Conditions (aussi pour kit et batterie)
Vélo mécanique ou électrique : <ul style="list-style-type: none"> • Route • Gravel • Cargo • VTT (MTB) 	10 % du prix d'achat payé, max. CHF 300.00	<ul style="list-style-type: none"> - Être domicilié dans la commune. - Un par personne physique. - Vélo neuf ou occasion. - Facture au nom du propriétaire. - Achat effectué auprès d'un commerce spécialisé suisse (magasin). - Jouets exclus. - Délai d'attente pour seconde demande : 3 ans. <p><i>Le vélo à assistance électrique doit obligatoirement être :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • dispensé d'un permis de circulation et d'une homologation ; • doté d'une assistance au pédalage de 25 km/h maximum ; <ul style="list-style-type: none"> - Engagement de ne pas revendre le vélo moins d'un an après son achat.
Objet	Montant TTC	Conditions additionnelles « Kit »
Kit électrification vélo	10 % du prix d'achat payé, CHF 200.00	<ul style="list-style-type: none"> - Kit neuf. - Kit non cumulable avec l'aide d'achat d'un vélo mécanique. - Engagement de ne pas revendre le vélo avec le kit moins d'un an après son achat.
Objet	Montant TTC	Conditions additionnelles « Batterie »
Batterie pour vélo électrique	10 % du prix d'achat payé, max. CHF 50.00	<ul style="list-style-type: none"> - Batterie neuve. - Batterie non cumulable avec l'aide d'achat d'un vélo électrique.

L'offre est valable dans la limite du budget de subvention de la Commune (plafond annuel alloué).